

## AU SÉNAT

### Une visite à M. René Héry

M. René Héry, sénateur des Deux-Sèvres, est, comme on le sait, rapporteur de la Commission sénatoriale du Suffrage féminin. Décidées à ce que la question revienne prochainement en discussion, nous sommes donc allées il y a quelques jours voir M. Héry, qui avait accepté avec beaucoup de bonne grâce de nous accorder une entrevue. M. Héry avait fait réserver un salon pour nous recevoir et il nous accueillit avec cette exquise courtoisie que l'ancien régime a bien voulu léguer, en même temps que certaines traditions d'un autre âge, à ces messieurs du Luxembourg.

Mais dès les premiers mots, nous avons compris que nous ne pourrions rien obtenir de M. Héry. Non pas qu'il nous ait développé comme tant d'autres des arguments d'opportunité politique ou d'intérêt électoral, non, M. Héry voit la question du vote féminin d'un point de vue purement sentimental et un tantinet 1830. Il se fait de la femme une conception tellement surannée, tellement conventionnelle que nous avons immédiatement senti que rien ne pourrait ébranler sa conviction. Peu lui importent les résultats obtenus dans les autres pays. Il les néglige et ne sauraient s'y intéresser. Il s'est fait une idée de ce que donnerait le suffrage féminin en France et même si le monde entier lui prouvait le contraire, il ne changerait pas d'avis.

M. Héry pense que l'introduction des femmes dans la vie politique porterait atteinte aux mœurs électorales et il semble considérer cette éventualité comme la pire des catastrophes. Il pense que la femme est surtout faite pour avoir des enfants et que tout ce qui pourrait lui donner des idées autres serait nuisible à son rôle familial.

M. Héry veut pourtant bien admettre que la femme a besoin de gagner sa vie et il serait prêt à la laisser occuper un certain nombre d'emplois à condition pourtant que ceux-ci ne touchent pas à la gestion des affaires publiques. Il pense en effet que les femmes n'ont pas le sens administratif et que rien ne marcherait si elles occupaient des postes de direction. Il accepte bien volontiers qu'elles collaborent avec les hommes mais en laissant naturellement à ceux-ci toute l'autorité.

Après avoir assez longuement échangé

des idées sur ce thème, nous avons demandé à M. Héry s'il pensait toujours garder comme base de discussion le rapport de M. Marraud, quoique les conclusions de ce rapport soient complètement périmées, M. Marraud s'étant borné à repousser toute discussion avant les élections déjà lointaines de 1928. Mais ceci ne trouble pas M. Héry qui trouve inutile de faire un autre rapport.

En ce qui concerne la discussion de celui-ci, M. Héry ne nous a pas caché qu'il la jugeait inopportune, la conviction du Sénat étant faite et ses amis ne pouvant admettre qu'une question déjà jugée au Sénat soit perpétuellement remise en discussion. Nous avons fait remarquer qu'il n'y avait jamais eu de réelle discussion sur la question. La première fois, en 1922, le Sénat n'avait pas voulu passer à la discussion des articles et l'affaire avait été renvoyée à la Commission. Et depuis 1925, alors qu'une nouvelle loi venait d'être votée par la Chambre, le Sénat n'a jamais discuté.

M. Héry en a convenu, mais pour lui la question n'a aucun intérêt à revenir en séance, puisque ces messieurs en ont discuté dans les couloirs et que leur opinion est faite. Nous nous sommes permis de protester contre cette façon de concevoir le travail parlementaire et nous avons insisté auprès de M. Héry en lui disant que nous ne comprenions guère que des hommes qui se réclament des institutions démocratiques puissent décider de réformes aussi graves avec une telle désinvolture.

Au cours de notre conversation, nous avons eu l'occasion de parler avec M. Héry de questions sociales et notamment de la proposition déposée par M. Justin Godart sur la suppression de la réglementation de la prostitution. M. Héry a semblé très intéressé par cette question et il a paru tout disposé à aider M. Godart à la faire aboutir, ce qui nous a permis de lui dire en le quittant que cet espoir était une petite consolation pour nous et qu'au moins nous ne le quitterions pas avec trop d'amertume.

Mais en vérité nous avons été fort déçues de cette entrevue, déçues qu'un homme qui se dit homme de gauche puisse avoir des idées aussi arriérées et aussi autocratiques : Louis XIV ne disait pas « Car tel est mon bon plaisir » avec plus d'assurance que notre moderne rapporteur ; déçues aussi de voir que nous allions continuer à nous heurter au Sénat à un mur d'incompréhension.

En fait, la situation présente est délicate. La Commission du suffrage féminin est encore présidée par M. Pérès qui n'a pas été réélu dans l'Ariège et qui néanmoins garde ses fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier. Dans ces conditions, comment lui demander de réunir la commission puisqu'en somme c'est un sénateur qui ne l'est plus. Nous ne savons pas très bien ce que feront les femmes dans l'avenir, mais il est certain qu'elles ne trouveront jamais rien de plus absurde ni de plus nuisible au travail parlementaire que la situation créée par les dernières élections. Que peut-on rêver en effet de plus anormal que ces sénateurs battus qui siègent encore mélancoliques et sans autorité, tandis que les nouveaux élus n'ont qu'à se tenir coi jusqu'au Nouvel An.

Il faudra donc, dès le mois de janvier, remplacer M. Pérès, et nommer un autre président. D'ici là nous tenterons de voir les membres de la commission qui est composée de MM. Jenouvrier, Mauger, Fèvre, Morand, Gay, Fernand Rabier, Delahaye, Héry, Louis Martin, Messimy, A. Brard, Jean Durand, Tissier, Brindeau, Foucher, René Renoult, Marcel Donon.

Si nos lecteurs connaissent quelques-uns de ces sénateurs, nous leur serions reconnaissants d'agir directement sur eux. La majorité nous est certainement hostile, mais ce qu'il nous faut obtenir, quoique le rapporteur soit d'un avis différent, c'est que les membres de la Commission votent au moins pour la mise à l'ordre du jour d'un rapport dont ils ont été chargés. On ne comprendrait pas très bien qu'une commission constituée pour présenter un rapport refuse ensuite de faire examiner son propre travail.

Si un tel fait se passait dans un pays fasciste ou soviétique, nos démocrates lèveraient les bras au ciel et le qualifieraient fort justement de politique d'étouffement : croient-ils que des républicains s'honorent en se livrant à de telles pratiques ?

En tout cas, ce que nos adversaires doivent savoir, c'est que nous ne nous laisserons pas décourager et que nous n'accepterons jamais une fin de non recevoir uniquement basée sur le bon plaisir.

Espérons que les femmes françaises sentiront comme nous une salutaire indignation devant ces difficultés nouvelles et qu'elles seront de plus en plus nombreuses à soutenir notre action.

C. Brunshvicg.

1929-23-11

n° 913